

## COMMUNIQUÉ

L'ensemble de l'équipe d'Occitanie en scène suit attentivement l'évolution de la pandémie de coronavirus et tient à assurer l'ensemble de ses partenaires et leurs équipes de sa solidarité et de son soutien dans cette crise d'une ampleur inédite.

Consciente des très fortes incidences pour l'ensemble du secteur du spectacle vivant, notre équipe est à pied d'œuvre afin de trouver les meilleures façons d'accompagner les artistes et les structures de diffusion pour faire face à cette épreuve.

En application des dispositions destinées à freiner la propagation de l'épidémie, **les bureaux d'Occitanie en scène sont fermés au public à compter du 16 mars 2020.**

**Toutes nos réunions professionnelles et autres évènements sont annulés jusqu'à fin avril 2020.**

**L'ensemble de l'équipe est en télé-travail à compter de cette date** et sera donc joignable par email ou au moyen des numéros de téléphones mobiles disponibles sur notre page : <https://occ.sc/contacts>.

Par, ailleurs, une page d'informations spécifiques sera mise en ligne, à compter du lundi 16 mars 2020, sur notre site internet pour diffuser les informations relatives aux problématiques que pose pour vous cette situation.

**Concernant nos aides** à la mobilité artistique, bourses à la mobilité professionnelle ou aides à la diffusion, et en solidarité avec l'ensemble du secteur artistique, une première série de mesures dérogatoires et exceptionnelles a été prise, pour les cas d'annulation ou de report de dates de représentation du fait des obligations de fermeture d'établissements culturels, ou du fait d'une impossibilité de voyager.

**Nous vous invitons à les consulter sur : <https://occ.sc/mesures-covid19>.**

Occitanie en scène invite les structures de diffusion à privilégier la concertation avec les équipes artistiques touchées par les annulations de représentations, et souscrit au principe de veiller à ce que les compagnies ne supportent pas, in fine, l'impact financier de ces annulations, en étudiant toutes les solutions négociées de dédit pour annulation, plutôt que les dispositions abruptes de rupture pour cas de force majeure.

L'ensemble de notre équipe se tient à votre entière disposition pour répondre à toutes les questions qui se poseraient dans cette situation.

Outre ces premières informations, nous vous invitons à consulter nos réseaux sociaux et notre site internet : nous y publierons le détail des mesures qui seront prises au fil de l'évolution de la situation.